

## **CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune légalement convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M BALLOT, Maire.

Étaient présents : M BALLOT, Maire ; Mrs NOYEAU, PAUL, TISSIER, Adjoints ; M BREDEAUX ; Mme FONTAINE, M GRENIER ; Mme HUBLIN ; M LECOMTE ; Mme LEJEUNE ; M LEMENAGER ; Mmes RENAULT, VIEL ; M WIECKOWSKI.

Pouvoir : Mme LECLAVIER qui a donné pouvoir à M BALLOT

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 9 juin 2015
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Délibération nomination « Impasse chemin de Thiberville »
- Délibération pour annulation de la régie des transports scolaires
- Délibération emplacement borne électrique
- Délibération pour occupation du domaine public PRIMAGAZ
- Délibération pour renouvellement du bail de la Champignonnière
- Délibération pour approbation des ratios du CNFPT
- Délibération pour la création de postes
- Délibération pour modification du régime indemnitaire
- Délibération SDEC Energie pour le quartier « Paul Borie »
- Délibération pour « création d'une commune nouvelle »
- Informations sur le Syndicat SIAEPA statuts
- Questions diverses

M le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un dossier à l'ordre du jour ce qui est accepté à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 JUIN 2015**

M TISSIER fait remarquer quelques petites erreurs dans le contenu du compte rendu notamment au niveau du SIAEPA où il a été noté rue d'Enghein au lieu de la rue du général de Gaulle. La rectification sera effectuée.

Aucun autre commentaire n'étant fait, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme FONTAINE est nommée secrétaire de séance.

### **DELIBERATION TERRAIN ALIS**

M le Maire informe les membres du conseil du courrier reçu par ALIS au sujet des terrains proposant d'acquérir les parcelles 33 et 35 d'une superficie totale de 1041 m<sup>2</sup> au prix de 67.67 €.

En effet, la commune ayant déjà acquis les parcelles B 884 – 850 et Z 42 il ne parait pas souhaitable d'instaurer une servitude de passage pour leur accès.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité de ses membres présents et représentés donne son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées ZC 33 et 35 au prix de 67.67 € et charge M le Maire de signer l'acte notarié chez Maître ROUAULT, Notaire à ORBEC.

### **DELIBERATION NOMINATION « IMPASSE CHEMIN DE THIBERVILLE »**

M le Maire rappelle aux membres du conseil que suite à la vente des 4 parcelles appartenant à M GUYOT, il est indispensable de nommer l'impasse menant aux écoles.

Il est proposé au conseil de nommer cette impasse « l'Impasse des écoles »

Après discussions, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **DELIBERATION POUR ANNULATION REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES**

M le Maire rappelle aux membres qu'une régie de recettes pour les transports scolaires a été créée fonctionnant par l'achat de carte de bus au régisseur nommé par le Maire.

Depuis 2013 après modification, la compétence a été prise par la communauté de communes du pays de l'orbiquet.

En conséquence il y a lieu de supprimer cette régie et de mettre fin par arrêté à la fonction du régisseur.

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18

Vu le Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu le Décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales modifiant le code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des cartes de bus scolaires

## **DELIBERATION EMPLACEMENT BORNE ELECTRIQUE**

M le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en septembre 2014 il a été pris une délibération approuvant le transfert de la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques au SDEC Energie pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques.

Le dossier est en cours auprès du SDEC Energie, mais il reste à définir l'emplacement de cette borne.

Plusieurs propositions sont faites par M le Maire :

- Rue de la Brocante, angle du parking communal
- Sur le parking à côté de l'imprimerie
- Sur le parking communal rue de Beausoleil à côté de l'espace du tri sélectif

Après discussions et débat, le conseil municipal décide comme emplacement le parking à côté de l'imprimerie Beausoleil.

## **DELIBERATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PRIMAGAZ**

M le Maire informe que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M le Maire donne connaissance au conseil du Décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz.

M le Maire propose au conseil :

\* de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente

\* que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier.

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Conformément au Décret du 25 avril 2007 et à la revalorisation de l'année 2015, le montant de la redevance à percevoir par la commune de la part de PRIMAGAZ s'élève à 156 €

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré

**ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**CHARGE** M le Maire de faire le titre de recettes pour la somme de 156 €

### **DELIBERATION RENOUVELLEMENT BAIL CHAMPIGNONNIERE**

M le Maire informe les membres du conseil que M FOUILLEUL locataire avec bail à fermage de la champignonnière, va cesser son activité professionnelle.

Il est donc nécessaire de faire un renouvellement de bail entre la commune et M PERREL repreneur de l'exploitation de M FOUILLEUL.

Le bail s'élève à environ 163€ par semestre.

Après débats, le conseil :

DONNE son accord pour renouveler le bail entre la commune et M PERREL

CHARGE M le Maire de signer l'acte notarié chez Maître ROUAULT Notaire à ORBEC

### **DELIBERATION APPROBATION RATIOS DU CNFPT**

M le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en application de l'article 49 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique il appartient à celui-ci de fixer, après avis du comité paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à partir du nombre d'agents remplissant les conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de retenir le taux de 100 % pour les grades ci-dessous

#### Filière administrative

Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

#### Filière technique

Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

### **DELIBERATION CREATION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE**

M le Maire informe le conseil qu'il appartient à celui-ci compte tenu de l'évolution des postes et des missions assurées de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi par la commission administrative paritaire et ce pour l'année 2015.

M le Maire propose donc la création des postes suivants :

- Un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- Un poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

Après débats le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la création de poste ci-dessus énoncée dans le cadre de l'avancement de grade sous réserve de l'acceptation de la Commission administrative paritaire

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du personnel seront inscrits au budget 2016.

### **DELIBERATION MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

M le Maire précise aux membres du conseil que suite à la création de poste pour avancement de grade il convient de réadapter les régimes indemnitaires existants sous réserve de l'acceptation de la Commission administrative paritaire afin de tenir compte du changement de certains grades et des nouvelles dispositions règlementaires.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de modifier le régime indemnitaire selon les modalités utiles et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat et au profit des agents titulaires.

### **DELIBERATION SDEC ENERGIE QUARTIER « PAUL BORIE »**

M le Maire rappelle le dossier de réaménagement des voiries du quartier Paul Borie.  
Une réunion avec les riverains est programmée le 20 octobre 2015 à 18 heures 30 à la salle des fêtes de la commune afin d'informer ceux-ci du planning des travaux, en présence de M BELLANGER, Géomètre en charge du dossier.

Le SDEC Energie interviendra au dernier trimestre pour la mise en œuvre de l'éclairage public.  
Un retard a été pris faute d'avoir l'accord de toutes les personnes concernées par la pose du transformateur sur un terrain privé.

Le dossier d'appel d'offres va être lancé pour le 30 septembre par le Cabinet MERCATOR, M BELLANGER géomètre à BERNAY pour les travaux de voirie, terrassement et eaux pluviales.

M GLOWACZ du SDEC Energie va nous faire parvenir le montant définitif des travaux courant octobre.

### **DELIBERATION CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE**

M le Maire, suite à la réunion d'information sur la création de commune nouvelle en date du 22 septembre auprès du conseil municipal, fait un exposé concernant son rendez-vous en Sous - Préfecture en présence de M GRENIER, Maire de FRIARDEL.

Mme la Sous-Préfète a fortement conseillé de se regrouper à trois communes avec LA FOLLETIERE ABENON mais cette dernière a donné un refus catégorique pour ce rapprochement.

M le Maire donne un dossier complet concernant l'évolution de la fiscalité dans l'hypothèse d'un regroupement entre les communes d'ORBEC - SAINT MARTIN DE BIENFAITE - LA VESPIERE.  
Ce document a été demandé auprès des services fiscaux suite à la réunion d'information qui s'était déroulée en présence de M COOL, Maire d'ORBEC le 25 septembre.

Après débats sur les orientations à prendre, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE son accord de principe pour un rapprochement avec la commune de FRIARDEL, et charge M le Maire de faire le nécessaire.

Un groupe de travail représenté par les maires des deux communes et leurs adjoints va mettre en place un projet une charte.

### **INFORMATION SYNDICAT DU SIAEPA**

M le Maire informe les membres du conseil du problème soulevé par le projet de création d'assainissement sur la commune d'ORBEC qui serait à la charge du Syndicat.

Dans les statuts toutes les nouvelles extensions sont à la charge des communes. La commune de LA VESPIERE a financé sur les années antérieures ses propres travaux d'extension pour la Rue du Campaugé et le Chemin de Thiberville, alors qu'il semblerait que le syndicat aurait dû les financer puisqu'il a la compétence assainissement.

Une étude est lancée auprès de la Sous-Préfecture afin d'éclaircir ce dossier, car en cas de prise en charge par le SIAEPA, celui-ci devra rembourser les travaux qui ont été effectués par la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M le Maire informe qu'un projet est en cours à la communauté de communes pour le réaménagement de l'entrée de la zone de Campaugé Route de Bernay afin de permettre l'accessibilité aux poids lourds.

- Mme HUBLIN demande s'il serait possible de nettoyer la mare qui est très sale ainsi que de couper les arbres qui l'entourent.

- Mme HUBLIN pose la question en ce qui concerne le garage DEPARDE qui stationne ses camions de dépannage au pied de la Rue de Montreuil, empêchant ainsi la visibilité de la Route de l'Aigle. M le Maire informe le conseil du projet d'aménagement du terrain à côté du garage, pour transformation en parking.

- Mme HUBLIN informe les membres du conseil de la dégradation récurrente au gymnase par le jet de cailloux sur les vitres. Demande est faite auprès des membres du conseil pour l'avertir en cas de constatations de flagrant délit.

- M BREDEAUX fait part de la demande d'un riverain de la Rue de Montreuil qui se plaint du manque d'éclairage public. Aucune suite ne peut être donnée sachant qu'il n'y a pas d'extension de réseau de prévu.

- Mme RENAULT informe le conseil de la réflexion de certains visiteurs de l'église, lors des journées du patrimoine, du manque de signalisation pour indiquer le chemin à suivre pour aller à la champignonnière.

Mme HUBLIN, prend note afin de prévoir l'an prochain, une signalisation au niveau de l'Office du tourisme.

- M WIECKOWSKI fait remarquer que des jeunes de la commune consomment des boissons alcoolisées sous l'abri bus ainsi que dans le parc, et laissent les bouteilles en dehors des poubelles mises à disposition. Il demande que les agents techniques passent plus souvent pour nettoyer.

- M le Maire informe les membres du conseil de la mise en ligne du nouveau site internet le lundi 5 octobre 2015, et invite ceux-ci à l'inauguration du site internet qui aura lieu le 8 octobre à 19 heures en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 50.